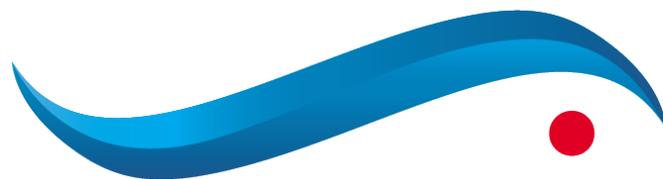


CODIR FFESSM CODEP87

Mardi 30 juin 2020

visioconférence 20h



FFESSM

HAUTE-VIENNE | 87

Bienvenue au comité directeur du comité départemental de la Haute-Vienne de la Fédération Française d'études et sports sous-Marins

- **CODIR élargi aux présidents des clubs et SCA FFESSM de la Haute-Vienne**

Ordre du jour – CODIR du 30 juin 2020

- Montulat, la reprise post-confinement
- Les licences 2019/2020
- La licence à 1 euro au sein de CSNA
- Le développement du Tir sur Cible subaquatique
- Créneaux piscine à l'aquapolis
- Agence du sport par la fédération.
- Mesures préventives relatives à des cas de suspicions de violences sexuelles dans le sport
- Information sur la prévention de la radicalisation dans le sport
- Actualités CSNA et FFESSM
- Le forum des associations les 05 et 06 septembre 2020
- Questions diverses

Montulat, la reprise post-confinement

Carrière de Montulat (87)



- Une réouverture possible grâce aux plongeurs qui respectent les recommandations notamment les gestes barrières toujours d'actualité
- Plus de 800 plongées depuis la réouverture
- Pour cet été: 11 créneaux par jour, soit 11 clubs et 110 plongées possibles

Montulat, la reprise post-confinement



- Un reportage très sympathique sur la réouverture
<https://www.youtube.com/watch?v=voEUHA60bYY>

Montulat, la reprise post-confinement



- Une opération de nettoyage a eu lieu le samedi 27 juin
- **Merci aux bénévoles** de l'opération: du beau travail, au service des plongeurs de Montulat
- Une bonne ambiance

Montulat, la reprise post-confinement



- **Merci à Nadia, secrétaire FFESSM CODEP87 pour l'organisation**
- **Une nouvelle opération à l'automne ?**

Dossier Montulat



- Les délais administratifs sont... longs...
- Merci à **Pascal Hamelin** pour le suivi du Dossier



Montulat, la reprise post-confinement

Un constat:

- Aujourd'hui les réseaux téléphoniques mobiles fonctionnent sur le site de Montulat (Orange/Free/SFR/Bouygues)
- Il suffit qu'un seul opérateur fonctionne pour passer un appel de secours
- Un appel de secours peut être passé sans déverrouillage de l'appareil
- Le coût de l'abonnement téléphone fixe est important, la fiabilité de ce téléphone est relative.

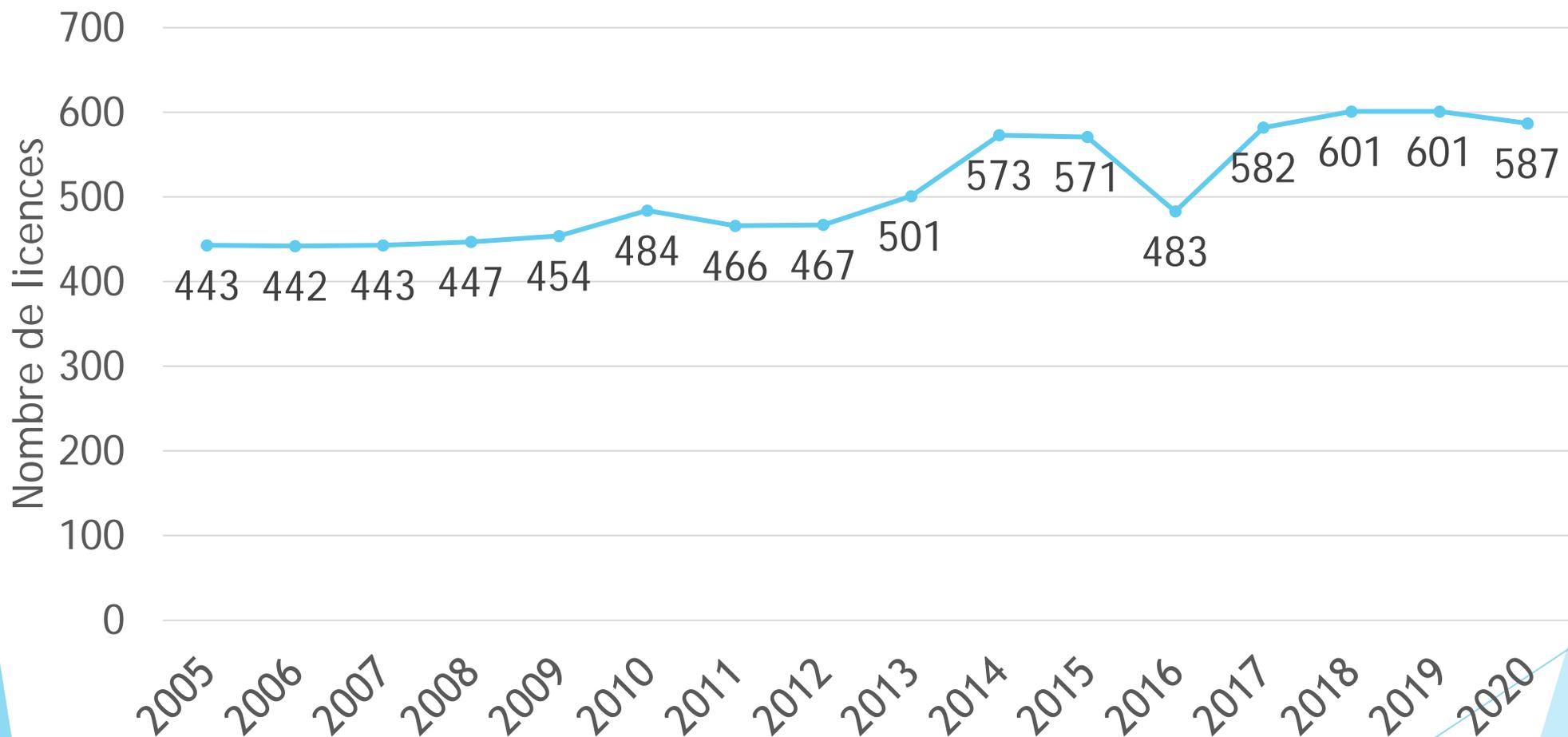
- Question soumise au vote des membres du CODIR:

Etes-vous pour la suppression de la ligne téléphonique fixe à Montulat?



Les licences 2019/2020

Evolution des licences FFESSM CODEP87 au 30 juin 2020



Les licences FFESSM CODEP 87 2019/2020

Nom du club	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ABC PLONGEE 87														38	34	39
ABYSSES CLUB	12	14	15	15	13	18	20	18	19	15	22	22	20	21	17	17
AIGA BLUIA PLONGEE										65	47	44	44	46	41	50
AMICALE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE LIMOGES													13			
ASPTT LIMOGES	39	36	40	37	42	42	47	56	55	73	75	52	79	88	96	91
ASS. SPORTIVE L'O.R.T.F. FRANCE 3 LIMOUSIN	38	49	44	56	53	39	48	51	54	79	73	58	79	23	37	33
C.A.S. - EGF LIMOGES	23	14	16	8	13	14	13	10	17	17	19	17	17	17	17	15
C.S. D'AIXE S/VIENNE	41	38	37	35	45	47	52	53	51	51	69	63	82	94	75	87
CLUB SUBAQUATIQUE DE LIMOGES	155	151	151	163	147	171	150	144	179	127	128	100	127	118	106	80
HOMMES GRENOUILLES DU C.A.P.O.	31	30	29	32	26	22	21	15	17	27	28	26	21	24	23	25
LIMOGES PLONGEES SS MARINE	29	30	38	35	36	40	37	38	41	46	42	41	37	46	45	43
NAGE EN EAU VIVE DE LA HAUTE VIENNE	11	12	9	10	9	11	10	7								
PLONGEE ECOLE EVASION LIMOGES	28	31	32	29	39	31	30	31	28	29	30	25	27	25	21	30
RACING CLUB SUBAQUAT. LIMOGES	36	37	32	27	31	34	24	29	24	28	19	18	23	31	28	19
SUB2O														17	49	48
TEAM EANX						15	14	15	16	16	19	17	13	13	12	10
Total	443	442	443	447	454	484	466	467	501	573	571	483	582	601	601	587

La licence à 1€

En passant votre niveau 1 dans les clubs et SCA du 1er juillet au 14 septembre 2020 pour toute primo licence FFESSM.

La licence à 1€ (Hors frais de formation) du 1er juillet 2020 au 14 septembre 2020, pour toute primo licence avec niveau 1 de plongée sous-marine validé (N1 FFESSM/*CMAS)



Contact et informations: Président CTR CSNA
Sébastien Allegre 06 13 50 90 00
ctracsna@gmail.com



FFESSM - CODEP87 - CODIR - 30 juin 2020



Venez plonger! Votre Licence à 1€

En passant votre niveau 1 dans les clubs et SCA du 1er juillet au 14 septembre 2020 pour toute primo licence FFESSM.



Niveau 1 Validé

1er juillet

14 septembre

La licence à 1€ (Hors frais de formation) du 1er juillet 2020 au 14 septembre 2020, pour toute primo licence avec niveau 1 de plongée sous-marine validé (N1 FFESSM/*CMAS)

Contact et informations:
Président CTR CSNA
Sébastien Allegre
06 13 50 90 00
ctracsna@gmail.com



Le développement du Tir sur Cible subaquatique

- Une équipe d'entraîneurs en place
- Un créneau CODEP87 tous les dimanches matin (semaine paire 10h30 à 14h00 semaine impaire de 12h00 à 14h00) piscine saint Lazare complète.
- Référent Tir sur cible en Haute-Vienne: **Pierre Marty**
- Des informations (venir découvrir, des explications, un baptême TSC): tsc@codep87.fr
- Question soumise au vote des membres du CODIR:

Etes-vous pour l'affectation de 400€ à la commission Tir sur cible subaquatiques du CODEP 87?



Créneaux piscine à l'aquapolis

Une première:

Limoges métropole subventionne la nage avec palmes

« le comité de gestion a validé votre venue dès septembre 2020 mais pour une première année, cet accueil sera limité (en période scolaire et pendant les vacances) et à une seule discipline subaquatique à savoir la nage avec palmes qui n'est pas développée sur les autres bassins. Le planning d'accès vous sera transmis dans les prochaines semaines. »

Pérennisation du créneau à l'aquapolis, objectif: la performance en nage avec palmes pour garder cette subvention.



Créneaux piscine à l'aquapolis

Pas de baptême à l'aquapolis cet été

Retour des séances CODEP 87 des mercredis, le 02 septembre 2020

Organisation et coordination des séances avec **Béatrice Nevoit**, secrétaire adjointe du CODEP 87 secrtaire.adj@codep87.fr pour toute information

Agence du sport avec la fédération.

Le CODEP 87 a monté un dossier de demande de subventions, les dossiers sont d'une certaine complexité.

Les subventions possibles concernent uniquement des actions (pas de matériel). Elles sont toutes orientées par plan sportif national.

Ces subventions vont permettre l'organisation de formations de cadres dans les disciplines de compétitions de la fédération.

Merci à **Pascal Delahaye**, trésorier FFESSM CODEP87, pour le montage financier du dossier



Mesures préventives relatives à des cas de suspicions de violences sexuelles dans le sport



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
de la Haute-Vienne

Service Jeunesse, Sports et Vie Associative

Dossier suivi par Alexandre MALEYRIE
05 19 76 12 18
07 78 86 35 01
alexandre.maleyrie@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 21 janvier 2020

Mesdames, Messieurs les Présidents
d'associations sportives de la Haute-
Vienne

Objet : mesures préventives relatives à des cas de suspicions de violences sexuelles dans le sport

Madame, Monsieur,

L'actualité récente nous a rappelé que le champ sportif n'était pas épargné par le phénomène des violences sexuelles. À ce titre, je me permets de vous informer que le service Jeunesse, Sports et Vie Associative de la DDCSPP de la Haute-Vienne est en mesure de vous accompagner, afin de prévenir les comportements à risque et d'écarter les personnes dont le maintien en activité constituerait un danger pour la santé et/ou la sécurité physique et morale des pratiquants, notamment les personnes exerçant des fonctions d'encadrement. De plus, je vous rappelle que la non-dénonciation, aux autorités administratives ou judiciaires, d'un crime ou d'une agression sexuelle infligée à un mineur est pénalement réprimée.

L'administration dispose de moyens juridiques et techniques permettant de mettre en œuvre des mesures administratives (suspension temporaire ou définitive) à l'encontre d'une personne, et ceci indépendamment de toute procédure judiciaire.

Aussi, y compris en cas de doute, je vous demande sans délai de me tenir informée des cas de suspicion de violences sexuelles, en précisant nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne suspectée, qu'elle soit bénévole ou salariée de votre association, afin de vérifier son honorabilité*. Le cas échéant, une enquête administrative sera diligentée, en vue d'apprécier la situation.

Mme Claire Guimbaud, inspectrice de la jeunesse et des sports, se tient à votre disposition (claire.guimbaud@haute-vienne.gouv.fr) pour répondre à vos questions et recueillir vos signalements, en préservant votre anonymat. Par ailleurs, vous pouvez également effectuer un signalement à SIGNAL-SPORTS@sports.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale,

Marie-Pierre MULLER

*est réputée honorable toute personne n'ayant pas fait l'objet de certaines condamnations, selon les dispositions du code du sport.

39, avenue de la Libération – CS33918 – 87039 LIMOGES CEDEX 1
Tél.: 05 19 76 12 00 – Fax: 05 19 76 12 31

Courriel: dccspp@haute-vienne.gouv.fr - Site internet: www.haute-vienne.gouv.fr
Accueil physique uniquement sur rendez-vous

Permanence téléphonique, dont celle réservée aux consommateurs: lundi et mercredi de 14h à 16h30 et vendredi de 14h à 16h

Lettre disponible ici:

<http://www.codep87.fr/h2o/images/pdf/2020%2006%2030%20-%20FFESSM%20-%20CODEP%2087%20-%20suspicions%20violences.pdf>

« Aussi, y compris en cas de doute, je vous demande sans délai de me tenir informée des cas de suspicion de violences sexuelles, en précisant nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne suspectée, qu'elle soit bénévole ou salariée de votre association, afin de vérifier son honorabilité. Le cas échéant, une enquête administrative sera diligentée, en vue d'apprécier la situation. »*

Radicalisation dans le sport

Lettre disponible ici:

<http://www.codep87.fr/h2o/images/pdf/2020%2006%2030%20-%20FFESSM%20-%20CODEP%2087%20-%20radicalisation.pdf>

« Le phénomène de radicalisation est en perpétuelle mutation. La lutte et la prévention de la radicalisation sont de la responsabilité de chacun. »



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
de la Haute-Vienne

Limoges, le 22 janvier 2020

Le Préfet

Service Jeunesse, Sports et
Vie Associative

à

Destinataires in fine

Dossier suivi par :
Richard LABARTHE
Tél. : 05 19 76 12 10 / 07 76 86 98 00
richard.labarthe@haute-vienne.gouv.fr

Dominique VERGER-CAURO
Tél. : 05 19 76 12 08
dominique.verger-cauro@haute-vienne.gouv.fr

Objet: Information sur la prévention de la radicalisation dans le sport

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le phénomène de radicalisation est en perpétuelle mutation. La lutte et la prévention de la radicalisation sont de la responsabilité de chacun.

Dans le cadre de la politique publique relative à la prévention de la radicalisation dans le sport, les référents de la DDCSPP (Dominique Verger-Cauro et Richard Labarthe) ont mis en place des sessions d'information en direction du mouvement sportif.

Afin de relayer cette information au plus grand nombre, je sollicite votre concours en vue d'organiser une séance d'information au profit des clubs de votre discipline. Cette information gratuite sera dispensée par les référents DDCSPP, elle se déroulera sur une durée d'environ trois heures, en soirée si nécessaire et dans les locaux que vous jugerez les plus adaptés.

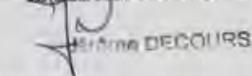
Les référents cités ci-dessus sont à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires et programmer des sessions d'information.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et vous remercie de votre implication.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Le Secrétaire Général


Dominique VERGER-CAURO

39, avenue de la Libération - CS33916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1

Tél. : 05 19 76 12 00 - Fax : 05 19 76 12 31

Courriel : ddcosp@haute-vienne.gouv.fr - Site internet : www.haute-vienne.gouv.fr - Accueil physique uniquement sur rendez-vous
Prestance téléphonique, dont celle réservée aux consommateurs, lundi et mercredi de 14h à 16h30 et vendredi de 14h à 16h

Actualités CSNA et FFESSM

- La licence à 1 euros démarre le 01 juillet 2020
- Le calendrier FFESSM et les assemblées générales nationales 2020/2021
- Formation base fédérale d'Hendaye
- Informations Nouvelle-Aquitaine et Nationale

Le forum des associations

- Samedi 05 et dimanche 06 septembre 2020
- Site de l'ancienne caserne Marceaux à Limoges
- Organisé par la ville de Limoges
- Promotion des clubs
- Rencontre de futurs nouveaux licenciés
- Besoin de bénévoles pour les deux jours
- Inscription par demi-journée
- Doodle:

<https://doodle.com/poll/66iuw9ck242944nz>



informations Diverses

- Achat d'une cafetière collective 100 tasses 140€ (janvier 2020)
- Achat Montulat réouverture post-confinement 120€ (mai 2020)

- Achat matériel électrique à la hauteur de 50€ (multiprises, rallonge)
- Nouveau flyer à la hauteur de 550€ (10 000 flyers A4 plié en 4, 135gm en quadrichromie)

Le logo club et les informations club, utilisées pour les flyers seront ceux actuellement sur le site web codep87.fr

Merci de bien vouloir vérifier (demande de modification à adresser à president@codep87.fr)



Questions Diverses

Dates à retenir

- Proposition de CODIR FFESSM CODEP87 31 Aout 2020
- Début de saison à l'Aquapolis le 02 septembre 2020
- Forum des associations de Limoges: samedi 05 et dimanche 06 septembre 2020
- Proposition Assemblée générale électorale 12 octobre 2020 FFESSM CODEP87 à Limoges
- Assemblée générale électorale 21 et 22 novembre 2020 FFESSM CSNA Bordeaux CAMPUS ATLANTICA



Merci!